



La situation professionnelle des jeunes diplômés en 2013

Ingénieurs et autres diplômés en sciences et technologie

■ La grande majorité des jeunes diplômés en emploi au moment de l'enquête

L'étude publiée en septembre 2014 par l'APEC¹ a été réalisée sur un échantillon de 4 578 diplômés bac+5 et plus en 2013. Ont été pris en considération les diplômés en recherche d'emploi et ceux en activité professionnelle. Ont été exclus tous les individus qui sont en poursuite d'études ou ont d'autres activités hors du marché de l'emploi. L'enquête a été effectuée en avril 2014, soit entre 7 et 10 mois après l'obtention du diplôme. L'échantillon de répondants était constitué à 50 % de diplômés de l'université, **18 % des écoles d'ingénieurs**, 22 % des écoles de commerce et 10 % d'autres établissements.

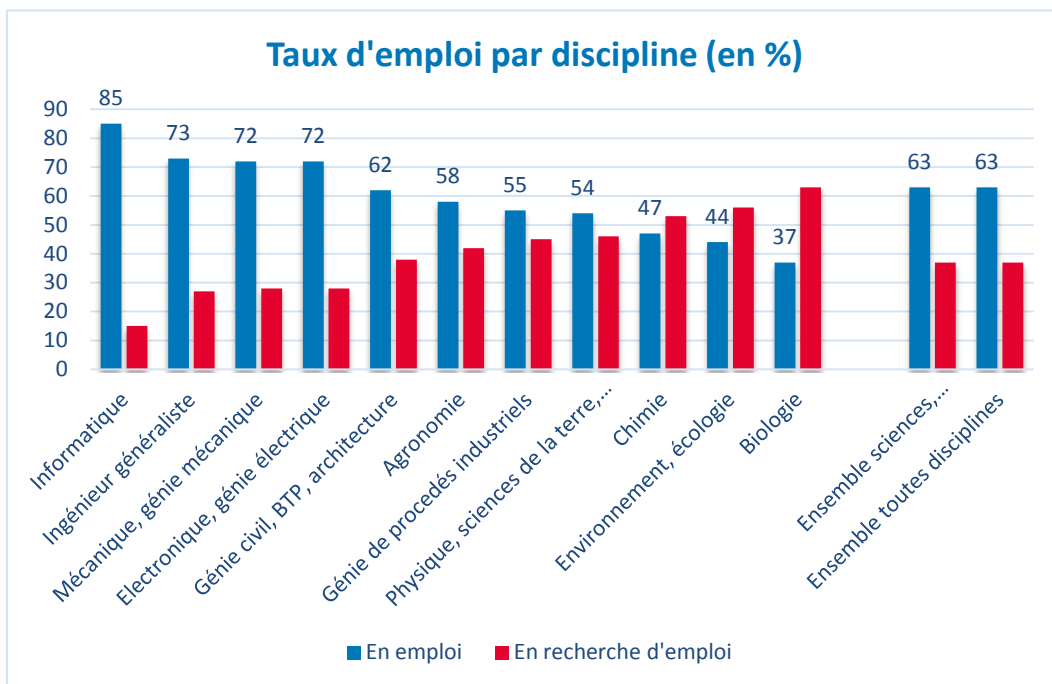
L'étude montre que **63 % des jeunes diplômés sont en emploi et 37 % en recherche d'emploi.**

■ Taux d'emploi par discipline et par type de diplôme

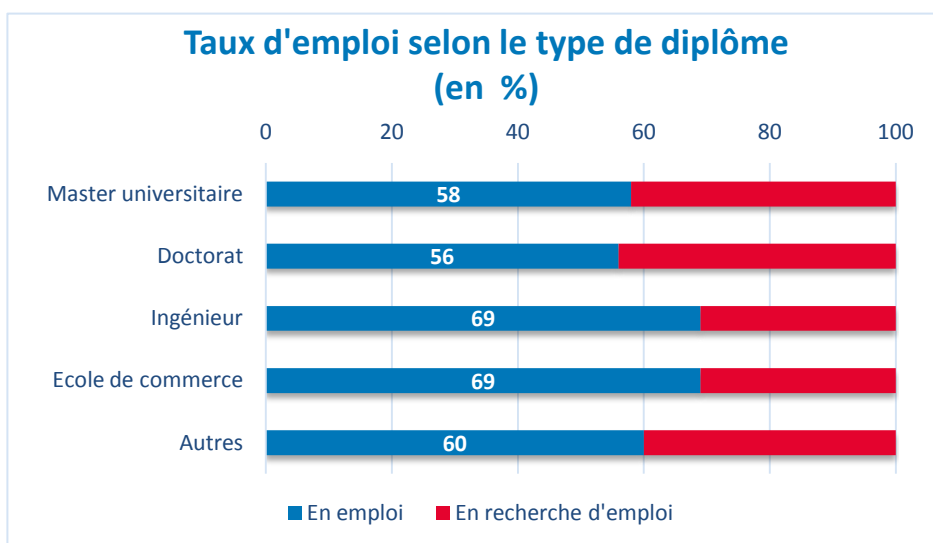
La figure suivante montre le taux d'emploi au moment de l'enquête, pour des diplômés dans la catégorie « Sciences, technologie et santé ».

Le taux le plus élevé correspond aux diplômés en **informatique (85 %)**, suivi des diplômés en autres spécialités liées à l'ingénierie. Le taux d'emploi le plus bas est celui des diplômés en biologie. **L'ensemble des diplômés en « Sciences, technologies, santé » présente un taux d'emploi de 63 %, identique à celui de l'ensemble des diplômés toutes disciplines confondues.**

¹ Les jeunes diplômés de 2013 : situation professionnelle en 2014. Les études de l'emploi cadre, N°2014-56, Association pour l'emploi cadre (APEC). Septembre 2014, 88 p.



Concernant le type de diplôme obtenu, les ingénieurs et les diplômés des écoles de commerce possèdent le taux d'emploi est le plus élevé, comme le montre la figure suivante¹. **Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ont un taux d'emploi supérieur de plus de 10 points aux titulaires d'un Master, et de 6 points par rapport à la moyenne des diplômés de niveau master en sciences et technologie.**



En comparant les taux d'emploi selon le diplôme des deux dernières promotions, nous constatons que la baisse du taux d'emploi la plus nette est observée chez les titulaires d'un doctorat (-6 %). Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ont vu leur taux d'emploi diminuer de 1 % alors que pour les diplômés d'une école de commerce il a augmenté de 4 % en 2013 par rapport à 2012.

¹ La catégorie « Autres » regroupe les diplômes Mastères spécialisés, magistères, masters d'écoles, diplôme de comptabilité et gestion.

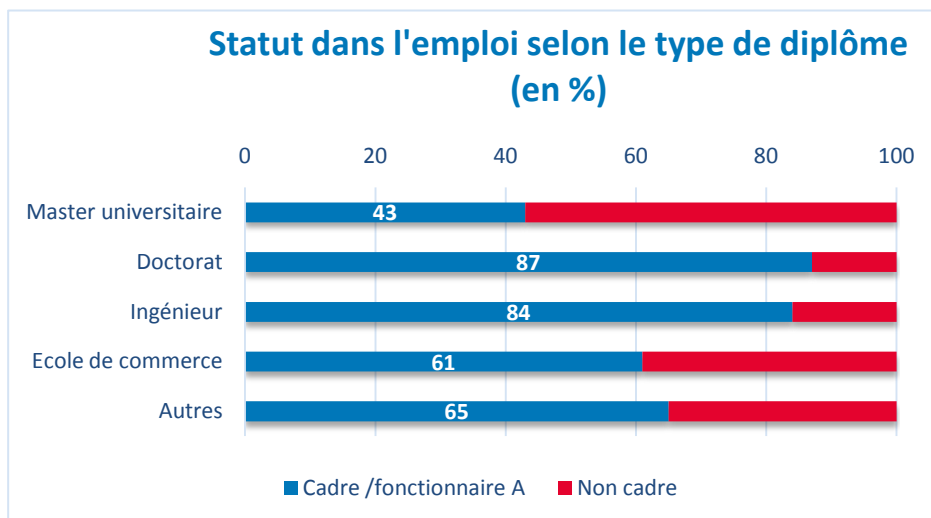
Evolution du taux d'emploi selon le type de diplôme entre 2012 et 2013 (en %)

Type de diplôme	2012	2013	Evolution
Master universitaire	57	58	1
Doctorat	62	56	-6
Ingénieur	70	69	-1
Ecole de commerce	65	69	4
Autres	59	60	1
Ensemble	63	63	0

■ Les conditions de l'emploi selon le type de diplôme

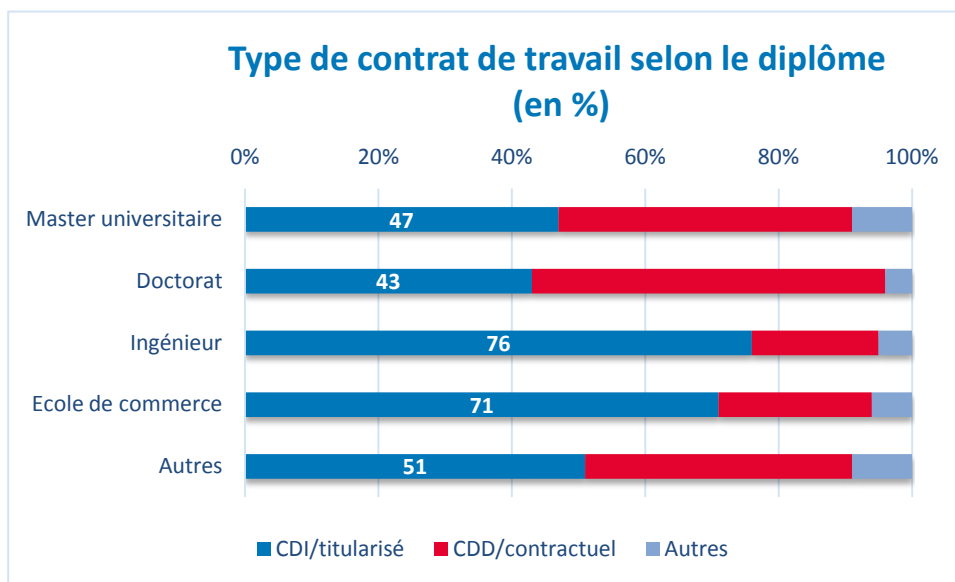
1. Statut dans l'emploi

D'après la figure qui suit, les jeunes titulaires d'un diplôme d'ingénieur ont un bien meilleur accès au statut cadre que les autres diplômés, à grade équivalent : les titulaires d'un Master universitaire sont en effet presque moitié moins nombreux qu'eux à bénéficier de ce statut. Les docteurs, bien qu'ils aient le plus bas taux d'emploi parmi les diplômés, sont le plus souvent employés (87 %) comme cadres ou comme fonctionnaires publics catégorie A.



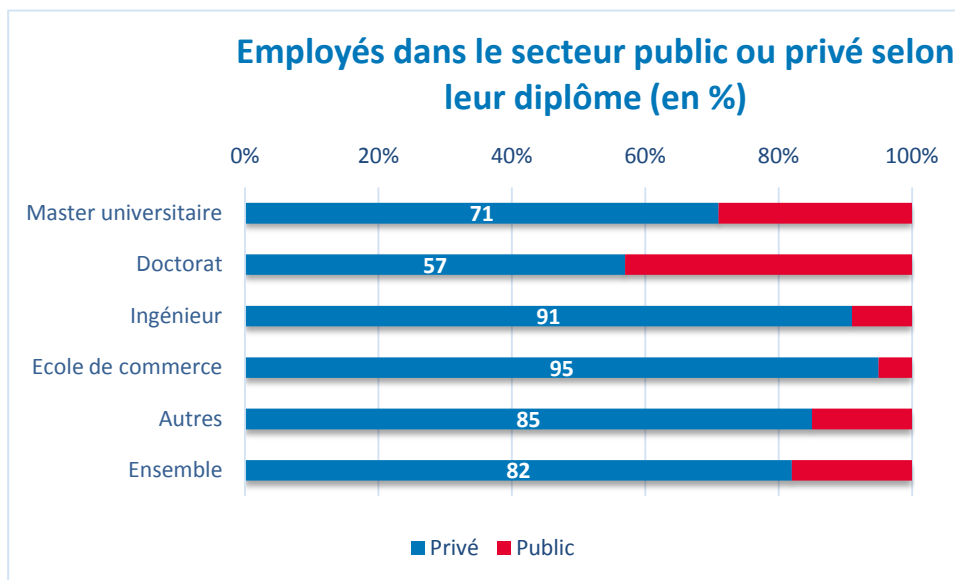
2. Type de contrat de travail

Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur et les diplômés des écoles de commerce **sont à 76 %** et **71 %** respectivement **employés avec un contrat de travail à durée indéterminée (CDI)**. La différence est très nette avec les diplômés de master de l'université, à 47 % en CDI, ou les docteurs, à 43 % en CDI.



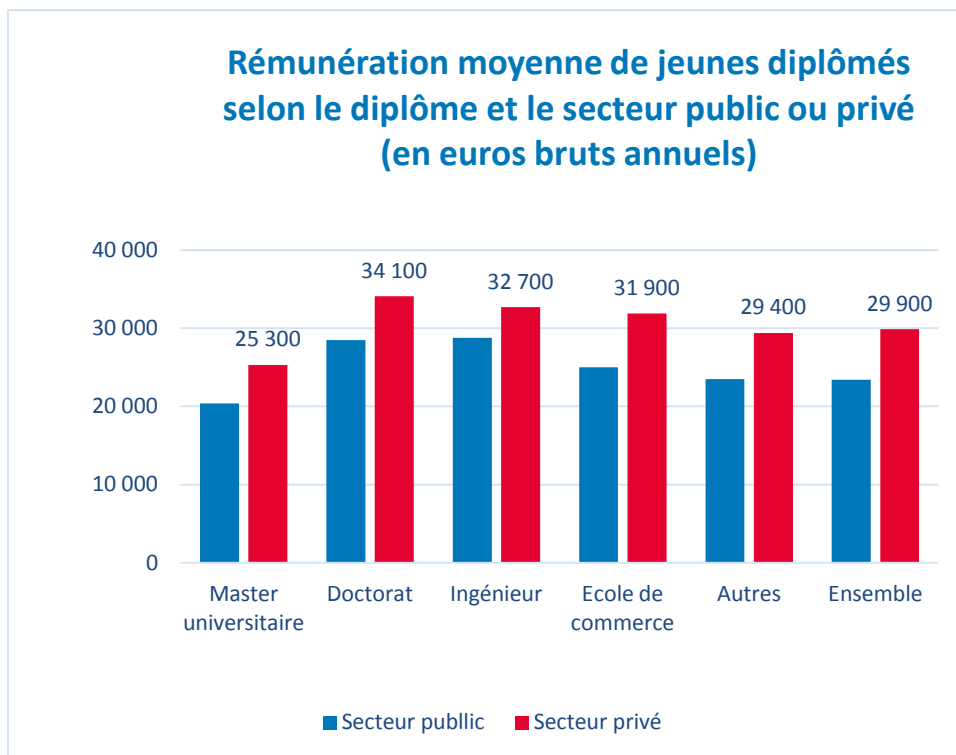
L'étude de l'APEC cherche à expliquer cette différence par la nature de l'employeur, public ou privé. Le secteur public utilise moins le CDI que le secteur privé. Or, **les ingénieurs travaillent à 91 % dans le secteur privé** et les diplômés des écoles de commerce à 95 %, alors que les diplômés de master sont à 71 % dans le privé et les docteurs à 57 %.

Il y a donc une différence significative selon le type de diplôme. Si l'on considère l'ensemble des diplômés de 2013, 82 % étaient employés dans le secteur privé et 18 % dans le secteur public.



3. Rémunération

Les titulaires d'un doctorat et les ingénieurs en emploi perçoivent les salaires les plus élevés, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Pour tous les types de diplôme, **la rémunération moyenne est supérieure dans le secteur privé** (voir la figure suivante). Comme pour le contrat de travail, la nature publique ou privée de l'employeur a des conséquences en termes de rémunération.



Contacts

Directeur de publication : Christian Lerminiaux

Rédaction et contenus : Yvonne Pourrat